



Association Les Lufteaux

Règlement Intérieur

Version du 01/03/2018

Le présent règlement a été réalisé afin d'optimiser la qualité des reconstitutions, ainsi que dans un souci de sécurité. Il est à la disposition de tout nouvel adhérent dès qu'il a intégré l'association. Chaque adhérent accepte de facto de s'y conformer et de l'appliquer scrupuleusement.

1) Généralités

1.1) Cadre associatif

Devenir membre :

Toute personne majeure souhaitant rejoindre l'association doit en exprimer la demande auprès du Conseil d'Administration. Le « candidat » devra ensuite effectuer une sortie « test » afin de terminer si ses motivations et ses capacités sont en adéquation avec les valeurs et les obligations liées au monde associatif. En cas de nécessité, une autre sortie de confirmation pourra être demandée.

Dès validation du bureau de l'association, le nouvel inscrit sera considéré comme membre à la date du règlement de sa cotisation.

Dans le cas des personnes mineures de plus de 16 ans, un rendez-vous devra être établi au préalable, en présence des tuteurs légaux de l'enfant avant d'entreprendre le cycle de recrutement précisé ci-dessus.

Les membres sont tous égaux en droits et en devoirs.

Les membres doivent, lors des activités associatives :

- Être porteurs de leur carte d'identité,
- Être à jour de leur assurance de responsabilité civile,
- Avoir rempli ou mis à jour, avec sincérité, la « fiche santé » en cas d'intervention médicale d'urgence.
- Disposer d'une décharge de responsabilité pour les mineurs.

La communication de l'association est laissée exclusivement aux membres du bureau. L'adhésion à l'association inclut de fait le renoncement au droit à l'image.

1.2) Attitude et comportement des membres et assimilés

Aucun prosélytisme ou militantisme politique n'est accepté dans le cadre des activités de l'association, pendant les reconstitutions ou sur les supports en rapport avec l'activité associative (forum/ Facebook etc...). Il est rappelé que les propos tenus hors du cadre associatif mais pouvant porter préjudice à

l'association ou à ses membres sont à proscrire. Une certaine réserve est donc souhaitable vis-à-vis des sujets et thèmes dont le contenu risquerait d'être en opposition directe avec les convictions d'autrui, que ce soit au sein même de l'association ou en place publique (« monde numérique inclus »).

De plus, aucune agressivité n'est tolérée, les membres s'engagent à avoir en toute circonstance un comportement exemplaire et respectueux.

Chacun est tenu de participer, dans la mesure de ses possibilités, aux activités de l'association et à se conformer strictement aux horaires de début et de fin d'activité.

Par ailleurs, les participants de chaque sortie doivent connaître et respecter leurs limites physiques, ils doivent faire part aux encadrants de leurs éventuelles difficultés ou contraintes physiques au plus tôt. Il ne faut pas hésiter à arrêter toute activité dès que cela s'avère nécessaire pour des raisons de santé.

Enfin, les contraintes extérieures personnelles ne peuvent pas être prises en compte lors des activités.

1.3) Participations aux sorties

Un planning prévisionnel est remis aux membres en début d'année ou lors de l'assemblée générale. Par la suite, en amont de chaque sortie, un courriel est envoyé et une publication sur le forum est faite. Les membres désirant prendre part à la dite-sortie doivent s'y inscrire dans les meilleurs délais.

Il est aussi rappelé aux membres que la participation à une sortie s'entend sur l'ensemble du créneau horaire proposé (les adaptations au cas par cas étant vite problématiques). Les membres participants aux sorties devront IMPERATIVEMENT être présents lors du montage et démontage du camp ou des installations nécessaires.

L'organisation de nombreuses sorties dépendant souvent du nombre de participants, l'annulation tardive et répétée, sans justification, à un grand nombre d'évènements pourra entraîner un renvoi de l'association.

1.4) Règles générales de sécurité

En tout temps, la sécurité du public ou des membres de l'association est la priorité et l'affaire de tous et chaque membre doit en permanence veiller au bon déroulement de l'activité.

La Reconstitution Historique est un loisir exigeant, nécessitant l'emploi ou l'utilisation d'équipement présentant différents niveaux de dangerosité. Il faut donc se montrer alerte en tout temps et conscient des risques.

La consommation d'alcool est interdite pendant les activités. Une tolérance, s'appuyant sur la limite légale, pourra s'appliquer en marge des obligations associatives, néanmoins aucun abus ne sera toléré. Conformément à la loi, il est rappelé que tout usage de stupéfiants est prohibé.

1.5) Historicité

L'authenticité est un réflexe qui se travaille en tout temps et qui ne demande en réalité que peu d'effort, mais juste un peu de vigilance.

Ce qui est moderne, ne sera qu'exceptionnellement toléré, et si tel est le cas, devra être caché en toute circonstance (sac à dos ou tente). Tout ce qui est visible doit avoir l'aspect 1939-1945.

Le campement sera disposé selon un ordre précis de façon à respecter l'authenticité. Tous les objets modernes (montres, téléphones, boucles d'oreilles, duvets, sacs plastiques, Tupperware, sac de sport, etc.) sont interdits hors de la zone de stationnement des véhicules.

Si des règles simples doivent être respectées par la vigilance de tous, il est inconcevable que les anciens ne les respectent pas.

2) Règles du groupe « Luftwaffe »

2.1) Activités du Soldat

Elles sont le plus proches possible de ce que pouvait vivre une recrue et permettent aux participants d'acquérir des connaissances et savoir-faire identiques à ceux des soldats de l'époque.

- Installation et repli de camp.
- Maniement d'armes, école du soldat (ordre serré « Drill »), marches, exercices et gardes...
- Des corvées de bois, de paille, d'eau seront faites à tour de rôle.
- Des activités réalistes (paie, courrier, inspection, etc..) pourront être organisées.

2.2) Posture et Tenue

Tout adhérent doit respecter l'authenticité dûe à l'activité quel que soit le domaine (attitude, habillement, nourriture, équipement...).

Un soin particulier sera apporté à la bonne tenue du soldat : Les cheveux seront coupés courts, la barbe sera rasée en tout temps. De même, les cuirs et l'ensemble des équipements devront toujours être en bon état.

Il est également important de savoir adopter une posture « sérieuse » : Veiller à se tenir droit, marcher d'un pas assuré, et ne pas s'avachir mollement au moindre répit.

2.3) Uniforme et équipement

Chaque uniforme, habit ou équipement doit être réaliste, c'est-à-dire rigoureusement exact. Il est donc préférable d'en discuter, avant même de commencer à le constituer, avec les spécialistes du groupe. Cela évitera des erreurs et surtout des frais supplémentaires.

Une liste des effets requis est à la disposition des nouveaux adhérents qui devront faire leur maximum pour s'y conformer au plus vite (Voir Annexe 1). Le port de la tenue associative est proscrit en dehors des activités associatives sauf accord du bureau.

Il est rappelé que par mesure d'homogénéité, seule la tenue et les équipements cités en annexe 1) seront utilisables. Les tenues apparentées à la Police militaire sont proscrites.

2.4) Les décorations

Les grades doivent être portés en fonction des capacités des personnes sur le terrain et des besoins de l'association.

Seul le conseil d'administration de l'association pourra décider du port d'un grade, décoration ou distinction.

Aucune décoration, brevet, insignes de spécialité ou grade ne peut être portée sur le terrain à l'exception de celles remises au nom de l'association (Voir Annexe 2). Des spécialités opérationnelles pourront être définies suivant les aptitudes des différents membres, mais leur mise en place ne pourra se faire qu'après avis et validation du bureau de l'association.

A noter qu'il est nécessaire que chacun obéisse aux « ordres » et consignes sans discuter, sauf si ceux-ci mettent en danger la sécurité des personnes. Discuter une consigne ou ne pas l'exécuter crée le désordre et est source d'accidents.

Il est aussi possible pour une personne de tenir un rôle civil si ce rôle est en relation avec la vie militaire de l'armée de l'époque (voir Paragraphe 3.1).

2.5) Règles de sécurité relatives au soldat

Toutes les armes ou répliques présentes sur les bivouacs seront inaptes au tir, neutralisées ou « répliques ». Aucune munition autre qu'à blanc ou neutralisée n'est acceptée sur les bivouacs. Ces matériels restent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire et / ou utilisateur (dans le cas d'une location).

a) Sur les lieux du bivouac :

Hors des piquets de garde ou des limites du terrain de reconstitution, les participants ne doivent pas avoir d'armes sur eux. Celles-ci doivent être rangées dans leur tente ou mises en faisceaux à vue. Les participants veilleront à ne pas allumer de feux près de matières inflammables (paille, munitions, tentes, carburant...), et une surveillance sera organisée de façon à éviter tout incendie.

b) Avant d'aller au combat ou de partir en campagne :

Les membres doivent veiller à s'approvisionner suffisamment en eau et en aliments. Les armes de spectacle seront nettoyées et en bon état de fonctionnement. L'utilisateur devra veiller à ce que rien n'obstrue le canon (chiffon de nettoyage...), il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que son matériel n'est pas dangereux ni pour lui, ni pour les autres.

Les déflagrations des armes étant importantes, il est vivement conseillé de se protéger les tympans en respectant tout de même une certaine discrétion (pas de casque anti-bruit...)

c) Au combat

Lors des escarmouches, la priorité n'est pas de « gagner » mais avant tout de ne pas provoquer d'accident, il faut donc garder la tête froide. Tous les membres de l'association sont responsables de leurs actes et sont donc considérés comme des encadrants. Chaque membre doit veiller à son authenticité vestimentaire et à sa sécurité mais aussi à celle des autres.

Il est du devoir de chacun de s'assurer que ces deux critères soient strictement observés par tous.

Bien que la reconstitution soit un loisir, nous utilisons des armes qui même neutralisées présentent toujours des aspects de dangerosité. Il est donc nécessaire de respecter des règles de sécurité suivantes :

- Chaque membre, dès qu'il porte une arme, doit être sérieux et attentif aux ordres donnés.

- Chaque participant doit respecter les ordres des encadrants et ne pas les discuter ni les refuser sauf si ceux-ci mettent en danger la santé des autres.
- Les reconstituants ne doivent pas prendre d'initiatives personnelles sans en avoir averti un encadrant et que celui-ci l'ait autorisé.
- Les armes à feu ne seront chargées qu'aux ordres de l'encadrement ou après approbation.
- On ne doit tirer qu'aux ordres du ou des responsables de groupe.
- En dehors des périodes d'escarmouches, les armes doivent être déchargées et vérifiées par leur utilisateur, tout tir est interdit.
- Lors d'une escarmouche, chaque membre doit toujours veiller à rester aligné avec ses camarades et à ne pas tirer si une personne se trouve devant lui ou si l'alignement n'est pas bon. Cela est nécessaire afin d'éviter une blessure due au souffle de la déflagration ou une blessure causée par des projections de poudre.
- On ne doit jamais viser directement une personne avec son arme et ce, quelle que soit la distance. Il faut toujours orienter son arme de façon à ce qu'en cas d'incident, il n'y ait pas de danger. En dessous d'une distance de sécurité de 5m, tout tir est interdit.

Plus important encore :

- En cas d'incident de tir, le soldat concerné doit immédiatement avertir un responsable.
- La baïonnette reste au fourreau en toute circonstance. Son utilisation sera uniquement autorisée par les officiers dans des activités bien définies à l'avance (cérémonies...).
- Il ne faut jamais mettre sa main, sa tête ou une autre partie du corps au-dessus du canon de son fusil même si celui-ci est déchargé.
- Les simulations de combat au corps à corps sont interdites.

d) Utilisation de véhicules « Militaires » :

La conduite de véhicules historiques nécessite une formation adéquate et une attention particulière. Il est rappelé que l'utilisation d'un véhicule est placée sous l'unique responsabilité de son propriétaire et que l'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de mauvaise utilisation de ces derniers. Le dit propriétaire veillera à ce que son matériel soit conforme, bien entretenu et assuré.

Par mesure de sécurité, il est cependant rappelé que le port du casque dans les véhicules est obligatoire. De plus, chaque membre évoluant aux abords doit garder à l'esprit que le conducteur ne peut pas les voir. La plus grande vigilance et le plus grand calme sont demandés lors des manœuvres et personne ne devra se trouver dans l'environnement immédiat d'un véhicule en déplacement.

3) Règles du groupe « Civil années 40' »

3.1. Activités Civiles

Chaque personne souhaitant s'adjoindre au groupe « soldat » dans une tenue civile se devra de proposer un « personnage » aux membres du conseil d'administration pour validation.

En effet, les possibilités semblent nombreuses mais devront pourtant être cohérentes et en lien avec l'activité principale de l'association. Parmi les différentes « propositions », certaines semblent facile à évoquer :

- Infirmière ou personnel féminin lié d'une manière ou d'une autre aux besoins d'une armée en campagne.
- Personnels civils spécialisés

- Civil domicilié sur la zone de campagne.

3.2. Equipements et tenue

Afin d'appréhender au mieux la mode des années 40 en Europe de l'ouest, il est indispensable de se pencher sur les tenues courantes d'avant-guerre. En effet, en cette période de trouble, la « mode » telle qu'on l'envisage ailleurs (Etats-Unis par exemple) est bien différente de ce qui se fait sur le vieux continent.

Pour exemple, les jupes devront obligatoirement cacher les genoux, et dans la mesure du possible cacher les mollets. Il est aussi rappelé qu'à cette époque, des matériaux comme le coton sont très rares, et surtout, les matières synthétiques n'existent pas. Un chapeau est toujours souhaitable, que ce soit au regard des mœurs de l'époque, ou pour donner plus de prestance à la silhouette.

L'ajout d'accessoires sur une tenue est bien sûr très important, mais devra rester cohérent avec le choix du « personnage » : sa condition sociale, ses fonctions...

Sont à proscrire : L'abus de maquillage, les lunettes de soleil, qu'elles soient de formes « américaines » ou non, les vestes rembourrées, les couleurs trop criardes, les T-shirt (même sous une chemise)... Bref, il faut s'en tenir aux photos d'avant-guerre et non aux clichés véhiculés par les pinups et autres icones utilisés outre Atlantique.

3.3. Photographie et Reconstitution

La photographie est très utile à notre loisir dans la mesure où elle permet de se remettre en question et de tendre vers toujours plus d'authenticité visuelle.

Néanmoins, il faut toujours garder en mémoire qu'un photographe évoluant au sein même de l'association, reste dans le champ visuel des spectateurs et des participants. Ce type de rôle n'excuse donc aucun écart vestimentaire par rapport aux autres membres : La tenue pourra être celle d'une unité de propagande de l'armée (PK), ou d'un civil des années 40. L'appareil moderne utilisé devra être dissimulé au maximum et l'attitude du photographe devra être en lien avec les manœuvres du reste du groupe. A noter également que la fonction ne dispense d'aucune tâche liée à la vie associative.

Dans le cas où plusieurs photographes seraient présents, ces derniers devront se coordonner pour éviter de se gêner. La prise de clichés destinés à la communication externe sera toujours prioritaire et devra nécessiter le plus grand soin.

Enfin, ce comportement en « immersion » sera d'autant plus important lors des phases d'escarmouches, ceci afin de ne pas gêner la visibilité du « jeu » mais également de permettre à vos camarades de ne pas être « repérés » : Les photos qui en résulteront n'en seront que plus pertinentes.

Annexe 1 : Liste des équipements à posséder

Les membres s'engagent à posséder leur tenue complète dans les 2 (deux) ans qui suivent leur inscription.

1) Groupe « Luftwaffe »

SOUS – VETEMENTS :

- 1 maillot de corps manches longues ou « marcel » - 1 caleçon long
- 2 paires de chaussettes de laine

CUIRS (noirs) :

- 1 ceinturon et sa boucle
- 1 paire de cartouchières - 1 brelage léger
- 1 passant de ceinturon

EQUIPEMENT DE COMBAT :

- 1 casque, avec ou sans insignes, M35 ou M40
- 1 filet de casque (non obligatoire)
- 1 boîtier de masque à gaz et son brelage
- 1 toile anti-ypérite (gazplan) et sa housse caoutchoutée
- 1 pelle droite et son étui
- 1 baïonnette pour Mauser 98 k, avec son fourreau et gousset sans fixation en haut - 1 musette (Brotbeutel bleu)
- 1 gourde & son quart, avec sa housse et sa sangle
- 1 gamelle et sa sangle
- 2 toiles de tente (Zeltbahn)
- 1 fusil Mauser 98 k

DIVERS (obligatoire) :

- 1 sac à dos, modèle « chasseurs » (jäger)
- 3 à 5 sangles de cuirs noirs
- 3 mats de tente
- 2 couvertures
- 1 set de couverts
- 1 boîte d'allumettes
- 3 à 5 bougies
- 1 couteau de poche
- 1 paquet de pansements réglementaires
- 1 livret de solde (soldbuch)
- 1 plaque d'identité et son cordon (lacet blanc)

DIVERS (non obligatoire) :

- 1 lampe de poche - 1 bobine de ficelle
- 1 réchaud portable (Esbit) et sa recharge - 1 beurrier
- 1 à 2 mouchoirs en tissus
- 7 piquets de tentes
- lot d'étiquette pour vêtements

TENUE JAGER

- Coiffe de repos (calot et / ou casquette)
- Veste de drill
- Chemise type Grand-père
- Pantalon M40 ou M43
- Bottes ou brodequins avec guêtrons
- Veste camouflée (splintertarn)

- Fliegerbluse
- Capote

Les femmes pourront choisir de porter la tenue de Jäger ou la tenue de Flakhelferin ;

TENUE FLAKHELFERIN

- Coiffe de repos (calot et / ou casquette)
- Veste de drill ou cote de travail
- Chemise type Grand-père
- Pantalon & Veste de service Helferin (pas la tenue de bureau ou d'apparât)
- Brodequins avec guêtres
- Capote

Tout autre accessoire ou équipement considéré comme « exceptionnel » ou dit « de prise » devra être soumis à la validation du Conseil d'Administration.

2) Groupe « Civil Années 40' »

SOUS – VETEMENTS

- 1 maillot de corps manches longues ou « marcel » - 1 caleçon long
- 2 paires de chaussettes de laine

DIVERS (obligatoire)

- 2 couvertures en laine

- 1 set de couverts d'époque
- 1 quart ou assiette d'époque
- 1 boîte d'allumettes
- 3 à 5 bougies
- 1 couteau de poche
- Accessoires en lien avec la fonction

DIVERS (non obligatoire)

- 1 lampe de poche
- 1 à 2 mouchoirs en tissu

TENUES POUR HOMMES:

- Coiffe d'époque
- Veste ou pull
- Pantalon
- Chemise avec ou sans col
- Bottes ou chaussures de ville - Veste longue

TENUES POUR FEMMES:

- Coiffe d'époque
- Veste ou pull
- Pantalon taille haute ou jupe longue - Chemisier
- Bottines ou chaussures de ville
- Veste longue

Annexe 2 : Grades et Décorations

Préambule :

Toutes les médailles et grades portées par les membres de l'association seront décernés par un membre du Conseil d'Administration lors d'une cérémonie officielle. Les grades sont remis après accord du récipiendaire qui veillera à s'équiper au plus vite des équipements et effets visuelles relatifs à ses nouvelles attributions. Le port des médailles et distinctions n'est pas obligatoire, elles sont remises dans l'unique but de souligner un fait exceptionnel.

1) Les Médailles :

a) Médailles des blessés :

Décernée pour une blessure contractée lors d'une sortie, en fonction du contexte et des causes.

b) Médailles de mérite :

(Assaut terrestre des troupes de la Luftwaffe, de lutte anti-aérienne ou d'assaut général)

Médaille soulignant le "professionnalisme" d'un membre et / ou son engagement au cours d'une action ou d'un évènement.

Si une personne venait à "mériter" plusieurs fois cette distinction, un indice numéraire serait appliqué.

c) Médailles d'assiduité :

Service long dans la Luftwaffe:

Médaille attribuée pour une présence ancienne et une assiduité constante au sein de l'association.

Plaque de vétéran :

Médaille attribuée aux plus anciens adhérents



d) Médailles des Blindés :

Médaille soulignant les qualités de l'adhérent dans l'utilisation ou le pilotage d'un véhicule blindé.

Si une personne venait à "mériter" plusieurs fois cette distinction, un indice numéraire serait appliqué.

e) Médailles Logistiques :

Médaille de mérite soulignant l'implication d'un adhérent et son soutien au bon fonctionnement de l'association. La Croix du mérite étant à destination des personnels du groupe « Luftwaffe » et la médaille du mérite pouvant être décernée aux membres du groupe « civils ».

2) Les grades :

Comme il est précisé plus avant, les grades sont décernés en fonction des compétences (« militaire » ou « managériale »), du rôle-play et du « capital sympathie » d'un membre, ancien ou non.

a) Les hommes du rang :

Gefreiter : 1^{ère} Distinction, généralement liée à l'ancienneté. Ce grade honorifique sanctionne l'autonomie du soldat et sa capacité à prendre en charge des « débutants ». En cas d'absence d'autre cadre, il est en charge de ses camarades.

Ses compétences et acquis sont les suivants :

- Le port de la tenue : présentation des tenues de casernement, de combat et de corvée.
- Savoir constituer les brelages.
- Le fusil / fonctionnement /règles de sécurité : chargement, déchargement, sécurité, conditions d'utilisations.
- Les positions de tir au fusil : allongé debout, à genoux, rechargement.
- Marche : La marche au pas, maintenir la cadence.
- Les mouvements de pieds ferme : rassemblement, tête à droite, tête à gauche, garde à vous, à gauche, à droite, rompez, répondre à l'appel.
- Le maniement d'arme : garde à vous, l'arme à l'épaule, l'arme au pied, présentez arme.

- Vie de bivouac : Montage de la tente, mode de couchage, allumage d'un feu.
- Encadrement : être capable de rectifier les anomalies sur les tenues des camarades.

A la prise de ce poste, il est impératif de posséder une montre, une lampe et de quoi faire du feu.



Obergefreiter : premier grade de commandement de l'association. Il pourra être remis aux membres à condition de remplir parfaitement la fonction de Gefreiter et de connaître les attributions du poste.

Ses compétences élargies sont les suivantes :

- Commandement/salut : ordre préparatoire/ordre exécutoire, position de salut, conditions de salut.
- Les grenades : offensive/défensive, lancés debout assis, couché, positions face à la grenade.
- Maîtrise d'une Pièce d'Arme collective (MG, Mortier, Canon...)
- Les ordres au sifflet.
- Fusil : démontage et nettoyage de campagne.
- Encadrement : faire respecter les consignes, les horaires. - Marche : quart de tour à droite, à gauche, marquer le pas. - Ordre Serré : Un pas en avant, en arrière, se présenter.

En théorie, le tireur Mg doit être au moins Obergefreiter.

En plus des effets précédemment cités, l'Obergefreiter devra se procurer un sifflet.

Stabsgefreiter : décerné avant le grade de sous-officiers afin de préparer au mieux les prochaines compétences. Il sera remis aux membres à condition de remplir parfaitement la fonction d'Obergefreiter et de connaître les attributions du poste.

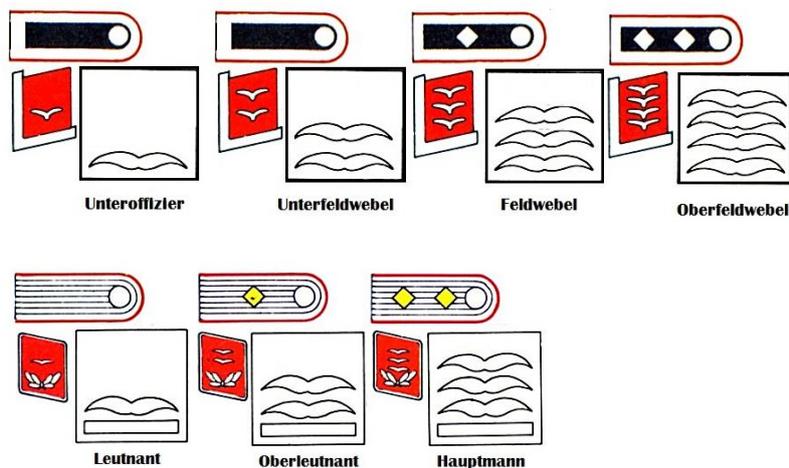
Compétences nécessaires (en plus des précédentes) :

- L'arme collective : mise en batterie, positions des équipiers, montage / démontage, rôles de l'arme
- Encadrement : Gestion des incidents et / ou urgence en l'absence de responsables.
- Communication : Fonctionnement des téléphones de campagne, du dérouleur dorsal.

- Prise de commandement, remise de commandement, levée des couleurs.
- Marche : passage de la ligne à la colonne.

b) Sous-Officiers et Officiers :

Ces grades seront également attribués par le C.A., soit sur proposition et validation d'un rôle-play particulier, soit pour renforcer en nombre et compétences les cadres et assurer correctement l'encadrement. Potentiellement ces grades pourront également être attribués à du personnel des services logistiques (Pk, chauffeur, pilotes...).



Les Officiers et Sous-officiers sont soumis aux mêmes obligations concernant le port des médailles et distinctions.

En matière d'équipements :

- Le titulaire peut moduler son armement
- Le titulaire doit être équipé de jumelles
- Le titulaire peut porter la casquette de sortie
- Le titulaire Sous-officier peut porter l'épée
- Le titulaire officier peut porter l'épée ou la dague

Le Sous-Officier ou Officier veillera également à maîtriser l'ensemble des compétences générales, ordre serrés et protocoles de cérémonies.

3) Badges de compétences et autres distinctions :

Tous les badges de compétence, bande de bras et autres distinctions seront attribués par le Conseil d'Administration de l'association après demande du récipiendaire.

 AUTOMOTIVE EQUIPMENT ADMINISTRATORS (Band for candidates)	 MEDICAL PERSONNEL Sanitätspersonal	 SEARCHLIGHT EQUIPMENT ADMINISTRATORS Scheinwerfegerätverwalter	 SIGNAL EQUIPMENT ADMINISTRATORS Luftrichtengerätverwalter	 PYROTECHNICIANS Feuerwerber	 FLAK ORDNANCE SGTS Waffenunteroffiziere
 OTHER ORDNANCE SGTS Waffenunteroffiziere	 AIRCRAFT EQUIPMENT ADMINISTRATORS Flugzeuggerätverwalter	 GRADS OF TECH PREP SCHOOLS	 TELEPHONE OPERATORS Fernspracher	 TELEPHONE SERGEANTS Fernsprechunteroffiziere	 TELETYPE OPERATORS Fernschreiber
 TELETYPE SERGEANTS Fernschreiberunteroffiziere	 AIR RAID WARNING PERSONNEL Flugmeldpersonal	 RADIOMEN Funkler	 RADIO SERGEANTS Funkunteroffiziere	 RADIO DIRECTION FINDERS Peilfunkler	 RADIO DIRECTION FINDER SGTS Peilfunkunteroffiziere
 RADIO INTERCEPTORS Horchfunkler	 RADIO INTERCEPTION SGTS Horchfunkunteroffiziere	 TECHNICAL AVN PERSONNEL Fliegertechnisches Personal	 PERSONNEL OF TENDERS, CRASH BOATS, ETC Seemannisches Bootpersonal	 FLYING PERSONNEL Fliegendes Personal	 FLAK PERSONNEL (For 9 months' service)
 RANGEFINDER CREWS Entfernungsmessleute (Gold border for 1 yr serv)	 SOUND LOCATOR CREWS Horchler	 SOUND LOCATOR CREWS (For over 1 year's service)	 MOTOR VEHICLE DRIVER Kraftfahrer	 ADMIN SGTS & TECH SGTS Verwaltungunteroffiziere and Feldwebel	 SIGNAL PERSONNEL NON-SIGNAL UNITS Treppennachrichtenpersonal

Pour les badges de compétences, une bonne correspondance avec le « role-play » du demandeur est souhaitable en fonction de ses connaissances (flak, transmissions, infirmerie...), de son ancienneté et de son assiduité dans l'association. Il sera avant tout jugé de la volonté et des connaissances du récipiendaire au regard du badge souhaité (armement, flak, administratif... etc.), de sa capacité à partager son savoir avec les membres de l'association et de servir de référence au sein de l'association en ce qui concerne sa spécialité. Il pourra ainsi être demandé au récipiendaire d'animer des présentations au public ou d'encadrer la « formation » de ses camarades.

Toutes les autres médailles, bandes de bras ou plaques d'épaule devront être proposées au bureau de l'association dans le cadre du « rôle-play » et validé par ce dernier. (Quelques exemples ci-dessous)



Ces Décorations resteront EXCEPTIONNELLES

----- Fin du document-----